



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/1181
5 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'Étudier LA SITUATION
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

ANGUILLA

Document de travail établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. GÉNÉRALITÉS	1 - 4	3
II. ÉVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	5 - 16	3
A. La Constitution	5 - 6	3
B. Évolution constitutionnelle	7	4
C. Partis politiques et élections	8	4
D. Statut futur du territoire	9 - 12	4
E. Fonction publique	13 - 14	5
F. Relations extérieures	15 - 16	5
III. SITUATION ÉCONOMIQUE	17 - 74	5
A. Généralités	17 - 19	5
B. Finances publiques	20 - 23	6
C. Agriculture, élevage et pêche	24 - 30	7
D. Développement industriel	31	8
E. Travaux publics	32	8

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
F. Transports, communications et autres services essentiels	33 - 36	8
G. Activités immobilières et développement foncier	37 - 38	9
H. Secteur bancaire	39	9
I. Environnement	40 - 43	9
J. Affaires internationales	44 - 49	10
K. Tourisme	50 - 57	12
L. Aide apportée par les organismes des Nations Unies	58 - 66	13
M. Plan de développement du territoire d'Anguilla	67 - 74	14
IV. SITUATION SOCIALE	75 - 82	16
A. Main-d'oeuvre	75 - 77	16
B. Santé publique	78 - 79	17
C. Stupéfiants	80 - 81	17
D. Prévention des catastrophes et planification préalable	82	17
V. ENSEIGNEMENT	83 - 85	17

ANGUILLA¹

I. GÉNÉRALITÉS

1. Anguilla est située à 240 kilomètres à l'est de Porto Rico, à 113 kilomètres au nord-ouest de Saint-Kitts-et-Nevis et à 8 kilomètres au nord de Saint-Martin. La superficie totale du territoire, y compris plusieurs îlots proches, est de 96 kilomètres carrés. Sur l'un de ces îlots, Sombrero, le Département du commerce du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a installé un phare. L'île principale a une longueur maximale de 26 kilomètres et une largeur maximale de 5 kilomètres. Il n'y a pas de zone urbaine dominante, même si certains secteurs sont plus densément peuplés que d'autres. Le siège du Gouvernement et la principale zone de peuplement se trouvent à The Valley.

2. Le climat est tropical; la température mensuelle se situe en moyenne autour de 25 °C et l'humidité relative mensuelle est en moyenne de plus de 70 %. Du fait de la topographie d'Anguilla, les précipitations sont faibles et irrégulières. Les îles sont situées dans la zone des cyclones et de juillet à octobre il y a une veille météorologique.

3. La population recensée à 6 842 habitants en 1984 est passée à 9 300 au milieu de 1991. Le taux annuel d'accroissement était estimé à 9,7 %². On trouve également un petit nombre de résidents étrangers essentiellement originaires du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis. Selon la Puissance administrante, plusieurs milliers d'Anguillais et leurs familles vivent et travaillent en dehors de l'île, essentiellement dans les îles voisines (Saint-Martin, Saint-Kitts-et-Nevis, Antigua-et-Barbuda, les îles Vierges américaines et Porto Rico), ainsi qu'au Royaume-Uni et aux États-Unis.

4. Une mission des Nations Unies s'est rendue dans le territoire en septembre 1984 et a tenu des consultations à Londres avec des représentants de la Puissance administrante.

II. ÉVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

A. La Constitution

5. On trouvera dans le rapport de la mission de visite (A/AC.109/799, par. 19 à 27) une brève description de l'Anguilla (Constitution) Order de 1982. En bref, le Gouvernement est constitué d'un gouverneur, d'un conseil exécutif et d'une chambre d'assemblée. Le Gouverneur, nommé par la Reine, est responsable de la défense, des affaires étrangères, de la sécurité intérieure (y compris la police) et de la fonction publique. Il détient également des pouvoirs réservés dans le domaine législatif, qu'il exerce sous le contrôle du Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth. Pour le reste, il doit consulter le Conseil exécutif et en respecter les avis.

6. Le droit qui s'applique à Anguilla est la common law du Royaume-Uni, ainsi que la législation héritée de l'ancien État associé de Saint-Christophe-et-Nièves-et-Anguilla jusqu'en août 1971 et la législation promulguée sur le plan local depuis cette date. Actuellement, c'est la Cour suprême des Caraïbes orientales, constituée d'une cour d'appel et d'une haute cour de justice, de

tribunaux des référés et de tribunaux d'instance, qui est chargée de l'application des lois.

B. Évolution constitutionnelle

7. Un résumé détaillé des principaux points et questions soulevés dans le rapport du Comité chargé d'examiner la Constitution, créé par le Gouverneur, figure dans le document de travail établi en 1989 par le Secrétariat. (Voir A/AC.109/975, par. 15 et 16; voir également A/AC.109/975/Add.1, annexe.)

C. Partis politiques et élections

8. Comme indiqué plus haut, des élections générales sont organisées dans le territoire tous les cinq ans. Les dernières élections générales tenues dans le territoire ont eu lieu en février 1989 et ont eu pour résultat la réélection du Ministre principal, Emile Gumbs. Son parti, l'Anguilla National Alliance (ANA) au pouvoir, a remporté trois des sept sièges en jeu. La position de l'ANA s'est trouvée renforcée par le ralliement d'un membre élu indépendant. Par suite, l'ANA détient maintenant quatre des sept sièges à la Chambre d'assemblée. Le parti d'opposition, l'Anguilla United Party (AUP) a obtenu deux sièges, et l'Anguilla Democratic party (ADP), un seul.

D. Statut futur du territoire

9. À la suite de l'examen de sa politique vis-à-vis des territoires dépendants des Caraïbes et de son administration de ces territoires, le Royaume-Uni a sensiblement modifié sa politique en 1992; cette nouvelle politique vise à renforcer le dialogue, la coordination et la coopération entre le Royaume-Uni et les territoires ainsi qu'à restructurer la gestion du "Foreign and Commonwealth Office" (Secrétariat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth) et de l'"Overseas Development Agency" (Administration du développement outre-mer), tant au Royaume-Uni qu'aux Caraïbes (cette politique est décrite dans le document A/AC.109/1137, par. 17).

10. Dans le Plan de développement du territoire convenu entre le Gouvernement d'Anguilla et celui du Royaume-Uni en août 1993 (voir par. 67 à 74), ce dernier a réaffirmé son attachement à plusieurs principes, dont celui de la responsabilité lui incombant en vertu du mandat qu'il exerce par l'intermédiaire du Gouverneur d'Anguilla en ce qui concerne les relations extérieures du territoire et d'autres domaines de pouvoirs réservés, ainsi que le net caractère gestionnaire de ses fonctions. Le Gouverneur consulte, le plus possible, dans le cadre de la Constitution, le Gouvernement anguillais sur toutes ces questions.

11. Le Royaume-Uni partage l'objectif du Gouvernement du territoire en ce qui concerne la réalisation de l'indépendance économique. Il reste attaché à sa politique consistant à aider les territoires à atteindre l'indépendance complète lorsque la population en exprime clairement et constitutionnellement le vœu. En outre, le Royaume-Uni réaffirme que les besoins raisonnables d'Anguilla et des autres territoires dépendants demeureront une priorité pour ses fonds d'aide.

12. Le 24 novembre 1993, M. Douglas Hurd, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, a décrit, dans un discours d'ouverture d'une conférence sur les territoires dépendants, intitulé "Progrès grâce au partenariat", la politique du Gouvernement du Royaume-Uni à l'égard des territoires dépendants. Un résumé de ce discours figure dans le document A/AC.109/1180, paragraphes 30 à 36.

E. Fonction publique

13. Répondant à une question que lui avait adressée le Secrétaire du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance au nom de cet organe, un représentant de la Puissance administrante a indiqué dans une lettre datée du 5 août 1991 que la fonction publique d'Anguilla était composée d'environ 92 % d'autochtones et de 8 % d'étrangers. Sur 515 employés au total, 31 étaient originaires d'autres îles des Caraïbes, 6 du Royaume-Uni (apportant une assistance technique au titre du programme d'aide du Royaume-Uni) et 6 autres de divers pays (dont les services étaient fournis essentiellement par des organismes donateurs, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

14. En présentant le budget de 1992, le Ministre des finances a déclaré que les traitements et salaires de la fonction publique représentaient plus de 56 % du budget, et que les augmentations de ces traitements avaient entraîné une hausse importante du budget de fonctionnement du Gouvernement. Mais les divers départements de l'administration avaient aidé le Gouvernement à maintenir le montant total des dépenses à un niveau acceptable en réduisant de 10 % leurs dépenses de fonctionnement, ainsi que le Gouvernement leur en avait fait la demande.

F. Relations extérieures

15. Le Gouvernement anguillais coopère directement avec d'autres gouvernements des Caraïbes et participe à des conférences régionales et à des projets organisés par des gouvernements ou par des organisations ou organismes régionaux et internationaux (voir aussi les paragraphes 58 à 66). Le territoire est membre de la Banque de développement des Caraïbes, de l'Université des Antilles occidentales et de la Banque centrale des Caraïbes orientales, et est doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

16. S. M. la Reine Elizabeth II s'est rendue à Anguilla en février 1994 au début d'un voyage de trois semaines qu'elle a effectué dans plusieurs territoires britanniques dépendants ou anciennement dépendants des Caraïbes et de l'Atlantique, à savoir : Belize, le Guyana, la Dominique, les îles Caïmanes, la Jamaïque, les Bahamas et les Bermudes³.

III. SITUATION ÉCONOMIQUE

A. Généralités

17. L'amélioration du niveau de vie de la population par la mise en valeur de la capacité de production et la création d'une gamme étendue de possibilités d'emploi demeurent les objectifs de développement du territoire. Le tourisme

est le principal moteur de la croissance, mais le Gouvernement reconnaît qu'il faut assurer une certaine diversification économique pour garantir une croissance équilibrée des différents secteurs. Dans le cadre de cette stratégie, il est également envisagé de créer des coentreprises semi-publiques pour instaurer un climat propre à attirer les investissements locaux et étrangers.

18. En 1992, l'économie d'Anguilla s'est redressée après avoir enregistré un déclin marqué de la croissance réelle, et la plupart des secteurs de l'économie ont donné des résultats satisfaisants⁴. Le produit intérieur brut, en prix constants, a augmenté de 7,48 % pour atteindre 139,91 millions de dollars des Caraïbes orientales⁵ en 1992 contre 130,17 millions en 1991. (En prix courants, le produit intérieur brut a enregistré une hausse de 11,50 %, passant de 136,82 millions de dollars des Caraïbes orientales à 152,57 millions.)⁴

19. Les facteurs externes ayant contribué à la relance de l'économie en 1992 auraient été l'évolution favorable du climat économique mondial et le redressement de l'économie des États-Unis pendant l'année. Le facteur interne qui a le plus contribué à l'amélioration sensible du taux de croissance générale a été la reprise de la croissance des deux principaux secteurs de l'économie, à savoir hôtellerie et restauration, et construction. Ensemble, ces deux secteurs représentaient 53 % du produit intérieur brut, et ont enregistré au cours de 1992 des résultats nettement meilleurs, après le fléchissement de l'année 1991⁴.

B. Finances publiques

20. L'amélioration des résultats globaux de l'économie au cours de 1992 s'est accompagnée de meilleurs résultats financiers. L'excédent du compte courant des opérations du Gouvernement central qui avait chuté en 1991 (passant de 2,18 millions à tout juste 0,73 million de dollars des Caraïbes orientales) serait remonté à 3,44 millions en 1992. Cette augmentation marquée est attribuable à une nette croissance des recettes, accompagnée d'une croissance plus lente des dépenses courantes pendant l'année⁴.

21. Les recettes ordinaires ont augmenté de 17,1 % pour atteindre 29,20 millions de dollars des Caraïbes orientales au cours de l'année 1992 contre 24,94 millions en 1991. L'augmentation de 17,1 % a représenté une amélioration notable par rapport à la croissance de 9,2 % enregistrée pour 1991. La plupart des principaux postes de recettes ont connu au cours de l'année une croissance positive. Le poste qui a le plus contribué à améliorer la situation a été le droit de timbre qui a augmenté de 62,9 % pour atteindre 3,07 millions de dollars des Caraïbes orientales, contre 1,89 million en 1991. Parmi d'autres sources notables de croissance des recettes pour l'année, il convient de mentionner la taxe d'embarquement et la taxe de logement qui ont augmenté respectivement de 29,9 % et de 14 %. Les droits de douane sur le gaz et le carburant ont augmenté de 64,7 % et ceux sur l'alcool de 61,3 %⁴.

22. Le montant des dépenses ordinaires est passé de 24,22 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1991 à 25,77 millions en 1992. Ceci est dû essentiellement à une hausse marquée des pensions et des primes qui ont augmenté de 39,9 % pour atteindre 1,42 million de dollars des Caraïbes orientales en 1992

contre 1,01 million en 1991. Le taux général de croissance des dépenses ordinaires, qui était estimé à 17,25 % en 1991, a été ramené à 6,4 % en 1992. Cette amélioration est attribuable principalement aux mesures d'austérité prises par le Gouvernement au début de 1992, qui ont permis de réduire de 10 % les dépenses de fonctionnement des divers départements de l'administration⁴.

23. Les dépenses d'équipement, qui en 1991 avaient accusé une forte baisse (63 %) avec un total de seulement 3,25 millions de dollars des Caraïbes orientales, ont nettement augmenté en 1992 pour atteindre 9,26 millions de dollars des Caraïbes orientales. Cette croissance sensible est attribuable à l'exécution accélérée en 1992 du programme d'équipement portant sur l'achèvement de projets majeurs, y compris le bâtiment devant abriter le bureau des services commerciaux, la base de la police maritime et le nouvel hôpital, ainsi que le début de nouveaux projets tels que la phase I du projet d'amélioration routière financé par le Fonds de développement européen, le projet de développement de l'approvisionnement en eau d'Anguilla, et le projet de construction d'un nouveau bâtiment des postes⁴.

C. Agriculture, élevage et pêche

24. L'activité agricole est extrêmement limitée à Anguilla en raison de divers facteurs, dont la pauvreté du sol, la superficie limitée des terres arables et l'irrégularité des précipitations. Le Gouvernement s'efforce néanmoins d'assurer un degré maximum d'autosuffisance dans le domaine de la production agricole.

25. Malgré la sécheresse prédominante et le caractère imprévisible des pluies à Anguilla, l'agriculture reste un des principaux moyens d'existence de la population. En plus des exploitations agricoles, le territoire compte plusieurs entreprises locales d'élevage de bétail, d'aviculture et de pêche. Les jeunes commencent à s'intéresser à certaines activités agricoles, comme la culture de légumes. Les habitudes alimentaires ayant changé, ils sont beaucoup mieux disposés à consommer des légumes produits sur place.

26. Malgré les nombreux obstacles qui entravent le développement de l'agriculture du territoire et la part relativement insignifiante de ce secteur dans son produit intérieur brut, Anguilla a fait des efforts pour accroître sa production agricole, car il lui est absolument indispensable d'assurer un certain degré d'autosuffisance dans le domaine de la production vivrière et d'endiguer l'accroissement du coût des importations de produits alimentaires⁵. En 1992, les précipitations ayant été relativement abondantes, le territoire a vu augmenter sa production agricole, qui avait fortement baissé en 1991 par suite d'une grave sécheresse⁴.

27. Le rendement des cultures, qui avait diminué de 27 % en 1991, s'est accru de 27,5 % en 1992. Par rapport à 1991, la production des principales cultures, telles que le maïs, le pois cajan et la patate douce, a sensiblement augmenté, tandis que la production de légumes – notamment de citrouilles, de tomates, d'oignons et de carottes – enregistrait une progression considérable⁴.

28. Outre l'accroissement du volume des pluies, plusieurs facteurs importants ont contribué de façon substantielle à l'augmentation de la production agricole

du territoire en 1992, à savoir notamment une pratique plus étendue du système d'irrigation au goutte-à-goutte, introduit par les Services consultatifs de formation en matière de développement agricole et rural dans les Caraïbes (CARDATS); le regain d'intérêt des exploitants pour les activités agricoles et la part accrue qu'ils y prennent; ainsi qu'une extension des prestations de services du Ministère de l'agriculture⁴.

29. S'agissant de l'élevage, la production réelle a augmenté de 14,3 %, atteignant 1,36 million de dollars des Caraïbes orientales, contre 1,19 million en 1991. Cette progression peut s'expliquer essentiellement par la diminution importante du nombre des bêtes tuées par des animaux sauvages, grâce à l'amélioration des mesures de protection adoptées durant l'année⁴.

30. La production du secteur de la pêche, qui représentait environ 75 % de la production agricole totale en 1991, a continué à se développer en 1992. En termes réels, elle a progressé de 40,5 % pour atteindre 4,86 millions de dollars des Caraïbes orientales, contre 3,46 millions en 1991. Cette augmentation substantielle peut être attribuée à une progression marquée de la pêche de langoustes et de conques en 1992⁴.

D. Développement industriel

31. Le secteur manufacturier reste composé de petites et moyennes entreprises et ne compte qu'une gamme limitée d'activités comprenant la production de sel, la construction de bateaux en bois et d'autres activités traditionnelles. Le Gouvernement du territoire signale que ce secteur en est encore à ses débuts.

E. Travaux publics

32. Selon le Ministre des finances, le Gouvernement contribuera au financement de projets routiers et d'un programme de mise en valeur des ressources en eau d'un montant de plus de 16 millions de dollars financé par le Fonds européen de développement et la Division britannique pour le développement dans les Caraïbes. Les projets déjà achevés comprennent la construction d'installations scolaires supplémentaires, de bâtiments publics, le forage de puits et la fourniture de conduits.

F. Transports, communications et autres services essentiels

33. Le territoire est desservi par un réseau de près d'une centaine de kilomètres de routes tous usages, deux grands ports de mer et un aéroport. Au cours des dernières années, plusieurs grands projets d'équipement ont été achevés et d'autres seraient en cours de réalisation.

34. En décembre 1993, la Banque de développement des Caraïbes (BDC) a approuvé un prêt au Gouvernement d'Anguilla d'un montant de 1,71 million de dollars des États-Unis (dont 1,09 million prélevés sur les ressources ordinaires de la Banque et 0,62 million sur ses ressources spéciales), pour l'aider à financer les projets suivants : construction d'une jetée en béton armé (70 mètres de longueur et 3,8 mètres de largeur) à Island Harbour au nord-est de l'île; réfection et réalignement partiel, sur 1,7 kilomètre environ, de la Sandy Ground Road au nord, et construction de la couche de base et de la couche de surface,

sur environ 0,9 kilomètre, de la Sandy Hill Road vers le sud-est. Selon le Gouvernement, ces projets sont hautement prioritaires, car ils contribueront à améliorer et à élargir l'infrastructure économique indispensable au développement d'Anguilla.

35. L'achat des biens et services nécessaires à ces projets sera financé par les pays membres de la BDC et le Royaume des Pays-Bas. Dans le cadre de l'étude de faisabilité, on a analysé l'incidence que les travaux envisagés risquent d'avoir sur l'environnement et formulé des recommandations pour en atténuer les effets les plus dommageables.

36. Le secteur de l'électricité et de l'eau a enregistré des améliorations notables au cours de 1992. En termes réels, la valeur ajoutée de ce secteur a progressé de 14,7 %, contre 2,9 % en 1991. Ce taux de croissance relativement élevé peut être attribué aux progrès importants réalisés dans le secteur de l'électricité, soutenus par une progression régulière de la demande nationale d'électricité⁴.

G. Activités immobilières et développement foncier

37. Les principaux indicateurs montrent que l'année 1992 a vu une reprise des activités de construction immobilière, qui avaient diminué de 25,81 % en 1991. La valeur ajoutée de ce secteur en termes réels a augmenté de 16,37 %, atteignant 26,66 millions de dollars des Caraïbes orientales contre 22,91 millions en 1991. La contribution de ce secteur au produit intérieur brut, soit 19,06 % en 1992⁴, reste la deuxième du territoire par ordre d'importance.

38. La reprise des activités de construction au cours de l'année peut s'expliquer par le lancement d'un certain nombre de grands projets d'infrastructure précédemment mentionnés, à savoir, dans le secteur public, le projet d'amélioration routière, financé par le Fonds européen de développement, le projet de mise en valeur des ressources hydriques et le projet concernant la nouvelle poste, ainsi que, dans le secteur privé, l'accélération de la phase de construction du projet d'ensemble immobilier de l'hôtel Casablanca et la construction d'immeubles résidentiels (voir par. 23)⁴.

H. Secteur bancaire

39. La BDC indique que, dans le système bancaire, les dépôts ont augmenté de 9 %, atteignant 78 millions de dollars des Caraïbes orientales pour l'année 1992. Par comparaison, l'encours des prêts a augmenté de 11 %, pour atteindre 70 millions de dollars des Caraïbes orientales, les crédits accordés visant essentiellement à répondre aux besoins accrus du secteur privé, notamment la branche du tourisme, et à financer des achats immobiliers et fonciers.

I. Environnement

40. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) patronne à Anguilla un projet intitulé "Gestion des ressources naturelles et de l'environnement". Dans le cadre de ce projet, on met au point actuellement un

profil d'environnement du pays, sous la direction du Secrétaire parlementaire à l'éducation et à l'environnement.

41. Ce profil permettra de définir les problèmes à résoudre et de formuler des recommandations pour que soient menées dès aujourd'hui et à l'avenir des politiques judicieuses de gestion de l'environnement. Il constituera un instrument de travail grâce auquel les décideurs et les promoteurs immobiliers pourront mieux comprendre la fragilité des divers écosystèmes dont la combinaison donne à Anguilla son environnement naturel unique.

42. Le projet souligne que, l'économie d'Anguilla étant fortement tributaire du tourisme, un environnement sain est indispensable si l'on veut continuer à promouvoir l'image d'Anguilla en tant que lieu touristique intact, exotique et prestigieux. Les habitants eux-mêmes bénéficieront de l'amélioration des infrastructures de l'île et de l'adoption de politiques assurant la protection de ses ressources naturelles et culturelles, car ces mesures préserveront les habitats de la faune et de la flore sauvages, protégeront les sites historiques et archéologiques, maintiendront les traditions culturelles et feront progresser l'économie d'Anguilla.

43. Dans le cadre de ce projet, certains problèmes spécifiques seront abordés et discutés et des recommandations seront formulées pour chaque aspect du profil d'environnement du pays. La liste de ces aspects s'établit comme suit :

- a) cadre institutionnel et juridique d'Anguilla; b) planification et gestion de la croissance; c) planification des zones protégées et gestion de l'aménagement paysager; d) activités côtières; e) ressources en eau; f) gestion des déchets et lutte contre la pollution; g) tourisme; h) ressources culturelles et historiques; i) avenir d'Anguilla. Il a été créé un Comité consultatif national qui veillera à ce que chacun de ces aspects soit rationnellement étudié.

J. Affaires internationales

44. À la suite de l'adoption, en 1992, de l'Offshore Banking and Trust Companies Ordinance (ordonnance sur les sociétés bancaires et fiduciaires off shore) par la Chambre, deux banques seulement ont été inscrites au Registre des sociétés en 1993. Selon une revue anguillaise, des conseillers économiques britanniques ont réalisé, en 1993, une étude pour le Gouvernement d'Anguilla, à la demande du Gouvernement du Royaume-Uni. Dans leur rapport, intitulé Strategic Economic Review (Analyse des stratégies économiques), les consultants constataient que le Gouvernement anguillais, conscient que la période de croissance rapide du tourisme touchait à sa fin, et convaincu que la mise en place à Anguilla d'un centre off shore offrait les meilleures chances de diversifier la base économique, de créer des emplois et d'augmenter les revenus des Anguillais et de l'État, souhaitait encourager le développement d'activités financières de haut niveau à Anguilla⁷.

45. Le rapport indiquait également que le Gouvernement anguillais encouragerait l'installation ainsi que l'enregistrement de sociétés off shore et l'adoption de mesures administratives, commerciales et réglementaires incitatives, et notamment l'abrogation des dispositions législatives sur le secret des affaires contenues dans les statuts, qui étaient devenues obsolètes. Il entendait en revanche se montrer très sélectif dans l'octroi de licences bancaires et, au

départ, écarterait les compagnies d'assurance qui traitaient avec le grand public dans d'autres pays. Il adopterait enfin une politique d'immigration destinée à inciter les membres de certaines professions libérales à s'établir à Anguilla.

46. Le rapport indiquait que le Gouvernement s'employait déjà à appliquer les recommandations formulées dans la Strategic Economic Review, concernant notamment les mesures suivantes :

a) Mise en place d'un groupe de travail, l'Offshore Finance Promotion Agency (Agence de promotion des activités financières off shore), présidé par le Ministre des finances et composé de membres du Ministère des finances et de représentants de sociétés privées, dont le rôle sera de stimuler les activités de promotion dans le secteur financier;

b) Réactivation de l'Offshore Finance Committee (Commission des activités financières off shore), présidée par le Gouverneur et dans laquelle la cellule de planification économique qui a coordonné la réalisation de la Strategic Economic Review est représentée et joue un rôle de conception aussi bien que d'exécution;

c) Rédaction d'un nouveau projet de loi, qui doit être présenté à la Chambre – révisant la loi sur les sociétés ainsi que les lois sur les sociétés et associations en participation, sociétés en commandite simple, sociétés fiduciaires et autres sociétés d'investissement – de même que la réglementation applicable aux directeurs de société et aux compagnies d'assurance captives⁷.

47. Ces mesures étaient nécessaires pour obtenir du Gouvernement britannique une enveloppe d'aide suffisamment importante pour financer les transformations qui sont requises d'urgence afin qu'Anguilla puisse concurrencer les territoires dépendants plus développés de la région (îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques et îles Caïmanes), et être compétitive sur le marché international. Les îles Turques et Caïques ont chacune bénéficié d'une enveloppe d'aide en 1991-1992 comme suite aux conclusions d'une étude réalisée en 1990 par la même équipe de consultants⁷.

48. Le Gouvernement anguillais a également décidé d'affecter des ressources supplémentaires au secteur financier, ce qui est une des raisons qui a décidé certains grands établissements financiers du Canada, du Royaume-Uni et de Suisse à implanter des sociétés à Anguilla.

49. La mise sur ordinateur du Registre des sociétés permettra d'offrir prochainement, 24 heures sur 24, des services internationaux comparables – bien que non identiques – à ceux que fournissent les îles Vierges britanniques. Conformément aux recommandations formulées dans la Strategic Economic Review, le Registre a lancé à l'étranger une campagne de publicité qui met en relief les avantages offerts par le centre d'affaires off shore, et souligne que le Gouvernement procède actuellement à une modernisation complète des services financiers, et de la législation d'Anguilla, ainsi que des facilités qu'elle offre pour ce qui a trait à la constitution de sociétés⁷.

K. Tourisme

50. En 1992, le nombre total des visiteurs a augmenté de 2,91 %, passant à 93 180, contre 90 544 en 1991. Le nombre des excursionnistes a augmenté de 2,6 %, passant de 59 542 en 1991 à 61 104 en 1992⁴. Le nombre des visiteurs passant la journée sur l'île a augmenté de 3,5 %, passant de 31 002 en 1991 à 32 076 en 1992, malgré une baisse inhabituelle dans le nombre d'arrivées de bateaux, qui a diminué de presque 1 %. L'amélioration constatée en 1992 provenait en majeure partie d'une activité touristique accrue pendant les mois d'hiver⁸.

51. En février 1992, on a enregistré 4 258 arrivées de touristes, chiffre record, supérieur de 20 % à celui correspondant à la même période en 1991. Les 3 645 arrivées de décembre 1992, deuxième chiffre record, représentaient également une augmentation substantielle, soit 19 %, par rapport au chiffre de décembre 1991. Les arrivées de touristes ont également augmenté de façon sensible - 40 % et 28 %, respectivement, pour les mois d'octobre et de novembre⁸.

52. Les résultats du secteur ont été moins bons au cours des mois d'été 1992. De mai à août, les arrivées de touristes ont été régulièrement inférieures de plus de 5 % à celles de la même période de 1991⁸.

53. Comme par le passé, les touristes sont en majeure partie originaires des États-Unis. Les arrivées de touristes en provenance de ce pays représentaient 64 % du nombre total d'arrivées en 1992, en baisse par rapport à l'année précédente (66 %). Entre 1989 et 1991, le taux d'accroissement des arrivées de touristes en provenance des États-Unis a fortement diminué, alors que le nombre de ces arrivées avait presque doublé pendant la période 1986-1989. Le nombre des touristes en provenance des Caraïbes a augmenté de 10,5 % en 1992 alors que celui des touristes en provenance du Royaume-Uni et du Canada est resté presque inchangé⁸.

54. Si le nombre des visiteurs a augmenté en 1992, la longueur moyenne de leur séjour a diminué, tombant à 9,6 nuits, contre 10,3 nuits en 1991. Il en est résulté que le montant de leurs dépenses est resté au même niveau, soit 35,2 millions de dollars des États-Unis⁸.

55. À la fin de l'année 1992, les autorités ont fait connaître leur satisfaction devant le nombre de touristes qui avaient séjourné à Anguilla pendant l'hiver. Les mauvais résultats que le secteur a enregistrés pendant l'été n'en sont pas moins préoccupants et montrent bien la nécessité de lancer une campagne publicitaire énergique afin de stimuler le tourisme pendant cette saison. Le nombre des touristes qui visitent Anguilla demeurant assez faible et ne progressant que lentement, il est indispensable de mettre au point de nouvelles stratégies pour attirer les visiteurs⁸.

56. Le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, d'où provient le principal apport au PIB, a connu une reprise, le taux de croissance réelle y étant passé de 0,56 % seulement en 1991 à 3,46 % en 1992. Sa part de la contribution au PIB a néanmoins légèrement diminué, tombant de 34,66 % en 1991 à 33,36 % en 1992⁴.

57. En 1992, Anguilla comptait 447 chambres d'hôtel, 75 chambres de pension de famille et 398 appartements, villas ou bungalows. En 1992, le taux d'occupation des chambres a été de 41 % de janvier à avril et de 25 % de mai à décembre, soit un taux moyen de 31 % pour l'année.

L. Aide apportée par les organismes des Nations Unies

58. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) reste la principale source de l'aide que le système apporte au développement du territoire. Le programme de pays qu'a approuvé le Conseil d'administration du PNUD constitue le cadre de l'assistance extérieure à Anguilla. Au cours du quatrième cycle de programmation (1986-1991), l'apport du Programme s'est élevé à 1,4 million de dollars des États-Unis. Le deuxième programme de pays du territoire (1992-1996), prévoit une enveloppe de 1 466 000 dollars des États-Unis pour la coopération technique, dont 1 266 000 dollars au titre du chiffre indicatif de planification pour Anguilla.

59. Il est à noter que plusieurs gouvernements ont apporté des contributions en espèces ou en nature aux programmes de pays du PNUD pour Anguilla et les autres territoires, augmentant ainsi sensiblement le montant de l'aide consentie à ce titre.

60. Outre l'appui que le PNUD apporte au territoire au niveau national – lequel va pour la plus grande part à la mise en valeur des ressources humaines, à la planification du développement économique et social, à l'environnement et au tourisme – Anguilla continue à bénéficier du Programme multi-insulaire des Caraïbes orientales, placé sous l'égide de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Le programme d'assistance pour la période 1992-1996 prévoit 4,2 millions de dollars des États-Unis pour la coopération technique, dont 4 millions de dollars à prélever sur le chiffre indicatif de planification multi-insulaire.

61. Anguilla bénéficie par ailleurs du programme d'aide conjoint PNUD/Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui fait partie du Quatrième programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le montant des dépenses prévues au titre du programme conjoint pour la période 1992-1996 s'élève à 7 millions de dollars des États-Unis. Le PNUD veille à ce que les éléments des deux programmes multipays qui vont aux territoires non autonomes répondent à leurs besoins en matière de développement économique et social.

62. Tous les territoires non autonomes des Caraïbes, dont Anguilla, ont reçu une aide du PNUD dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui doit se tenir à la Barbade. L'association des territoires aux préparatifs de la Conférence a renforcé la coopération horizontale et contribué à l'établissement de liens étroits entre les territoires non autonomes appartenant au groupe des petits États insulaires en développement et les petits États insulaires en développement d'autres régions du monde.

63. Compte tenu, d'une part, des liens existant entre la population et le développement et, d'autre part, de l'impact des facteurs démographiques sur l'activité économique et sociale, le PNUD a travaillé en étroite collaboration

avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) afin d'aider les six territoires non autonomes des Caraïbes à préparer la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir au Caire en 1994.

64. Outre l'assistance qu'il a apportée en matière de coopération technique, le PNUD s'est activement employé à faciliter la participation directe des territoires non autonomes des Caraïbes aux échanges sur les grandes questions mondiales ainsi qu'aux réunions internationales présentant un intérêt pour leur développement économique et social.

65. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies sont venus en aide à Anguilla dans divers domaines. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a mené, pour le compte du Gouvernement, une évaluation du système de sécurité sociale dont l'objet était notamment d'étendre la couverture sociale à l'ensemble des travailleurs. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a entrepris de lancer un projet régional de renforcement des services vétérinaires pour Anguilla et Montserrat dont la FAO et la CARICOM se sont efforcées d'assurer le financement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), dont les activités de coopération technique sont coordonnées par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), a apporté une assistance au territoire dans les domaines de l'adduction d'eau et de l'assainissement, du développement des services de santé, de la santé maternelle et infantile ainsi que de la lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). L'UNESCO a aidé Anguilla à mettre en place un système de prévention de la toxicomanie et a assuré la formation d'éducateurs sélectionnés, notamment par des stages de gestion et de programmation, par la mise au point de modules de programmes d'enseignement et de matériel éducatif et par l'organisation de groupes d'entraide.

66. Le territoire est représenté aux réunions annuelles du Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le développement économique, organisées sous les auspices de la Banque mondiale⁵.

M. Plan de développement du territoire d'Anguilla

67. En août 1993, Anguilla a signé avec le Royaume-Uni un accord d'assistance qualifié de novateur sous la forme d'un Plan de développement du territoire couvrant la période 1993/94 à 1996/97. Ce plan est le premier à faire l'objet d'un accord entre la Puissance administrante et un territoire dépendant des Caraïbes. Il décrit l'engagement pris à la fois par le Gouvernement anguillais et par le Royaume-Uni d'adopter une politique nouvelle axée sur le dialogue et sur une coopération plus étroite. On espère que ce plan servira de modèle à d'autres territoires dépendants de la région.

68. En vertu de ce plan, le Royaume-Uni assurerait à Anguilla une assistance de 10,5 millions de livres sterling prélevés sur les fonds gérés par le Secrétariat régional aux territoires dépendants des Caraïbes, pour la période 1994-1997. Sur cette somme, un chiffre indicatif de planification de 2,5 millions de livres proviendrait des fonds globalement affectés à l'assistance aux territoires des Caraïbes dépendant du Royaume-Uni.

69. Le Plan expose les grandes orientations et les principaux objectifs du programme que le Gouvernement anguillais s'est fixé en accord avec le Gouvernement britannique. Il vise à faciliter le nouvel effort de coopération et de partenariat entre le Royaume-Uni et ses territoires dépendants des Caraïbes. Coopération et partenariat visent à promouvoir une bonne administration et une croissance autonome, ainsi que l'indépendance économique d'Anguilla dans un délai compris entre le moyen et le long terme.

70. Le Plan de développement du territoire d'Anguilla comporte trois parties. La première définit les grands principes qui inspirent la conduite des affaires publiques d'Anguilla et récapitule les engagements généraux pris par le Gouvernement anguillais à cet égard. Elle énonce également les principes qu'applique le Gouvernement britannique et les engagements auxquels il souscrit au titre du programme de coopération convenu. Le Gouvernement anguillais réaffirme notamment la nécessité d'améliorer les liens existants avec les organisations régionales et internationales et de développer les relations régionales et internationales dans le cadre de consultations avec le Gouverneur. Le Royaume-Uni, pour sa part, réaffirme son attachement à plusieurs principes : il approuve et partage le souhait du Gouvernement anguillais de cesser de dépendre de l'octroi d'une aide et de subventions en capital pour financer ses investissements publics, et il considère le programme d'assistance comme un moyen d'aider le territoire à réaliser cet objectif.

71. La deuxième partie du Plan est la Liste-cadre des mesures à prendre pour la période 1993/94-1995/96, qui expose secteur par secteur les orientations convenues par le Gouvernement anguillais. Elle analyse en détail les objectifs des principaux programmes et politiques, ainsi que les mesures nécessaires pour y parvenir. Elle constitue aussi un cadre pour le suivi des progrès réalisés dans l'application de ces politiques et programmes, ainsi que pour le contrôle de l'utilisation future des fonds versés par le Royaume-Uni au titre de l'aide et de l'action en faveur d'une bonne administration.

72. Les objectifs de développement d'Anguilla, tels qu'ils sont définis dans la Liste-cadre, sont les suivants : consolider la contribution du tourisme à l'économie au moindre détriment de l'environnement; encourager le développement d'un secteur financier off shore de qualité, comme principal moyen de diversifier l'économie; assurer une gestion viable des ressources marines tout en favorisant le développement de la pêche; promouvoir l'agriculture et les autres activités de production susceptibles d'être associées aux principaux secteurs productifs que sont le tourisme et le financement off shore; développer l'enseignement en vue de jeter les bases saines d'un développement à long terme; mettre en place un système efficace de services de santé primaires et secondaires pour tous les Anguillais, assurer une administration publique efficace au moindre coût, renforcer la gestion de l'environnement d'Anguilla, et mieux gérer les finances publiques.

73. La Liste-cadre s'applique aussi aux objectifs de bonne administration d'Anguilla, qui concrétisent l'attachement du Gouvernement territorial aux principes inscrits dans la Constitution ainsi qu'aux principes reconnus de gouvernement équitable, intègre et responsable. Parmi ceux-ci figurent le respect de la primauté du droit et des principes fondamentaux énoncés dans la Constitution, y compris la protection des libertés et des droits fondamentaux;

l'application en matière des droits de l'homme de normes nationales tenant compte de l'évolution des normes internationales; le maintien de l'ordre public ainsi que de la paix et de la stabilité sociales; la permanence de la représentativité du gouvernement par l'organisation périodique d'élections libres et honnêtes; la responsabilité des pouvoirs publics; la mise en oeuvre de politiques économiques et financières rationnelles visant à favoriser la croissance et l'autosuffisance et à assurer un niveau de vie décent à la population anguillaïse; la prestation de services appropriés pour répondre aux aspirations et aux intérêts de la population anguillaïse; l'application de normes élevées dans l'administration de la justice; l'adoption de politiques sociales appropriées pour favoriser la paix, la stabilité et l'épanouissement culturel de la communauté; et la tenue de consultations avec le secteur privé en vue de stimuler et de promouvoir l'accroissement des investissements et l'expansion des entreprises dans ce secteur.

74. La troisième partie du Plan est constituée par le Programme triennal d'investissement du secteur public, établi par le Gouvernement. Elle prévoit des projets ayant l'accord de principe du Royaume-Uni (sous réserve de la procédure habituelle de présentation, d'évaluation et d'approbation des propositions de projets), énumère les investissements à entreprendre et fixe un calendrier à cette fin. Le Plan de développement du territoire a été signé pour Anguilla par le Ministre principal et le Gouverneur du territoire et, pour le Royaume-Uni, par son ministre du développement outre-mer, la baronne Chalker de Wallasey. Celle-ci a saisi l'occasion de sa présence dans l'île pour visiter le site de projets d'assistance réalisés ou en cours, notamment l'hôpital Princesse Alexandra, la base maritime, le nouveau bureau de poste et deux écoles primaires où des travaux de modernisation devaient commencer sous peu.

IV. SITUATION SOCIALE

A. Main-d'oeuvre

75. L'objectif du Gouvernement en matière de développement est d'améliorer le niveau de vie des Anguillais en mettant en valeur les capacités de production du territoire et en offrant une large gamme de possibilités d'emploi (voir A/AC.109/1026, par. 73).

76. La BDC indique que le tourisme et le bâtiment lié au tourisme demeurent les principaux employeurs, encore que la nature saisonnière de l'activité touristique dans le territoire entraîne d'importantes variations dans la demande de main-d'oeuvre².

77. D'après le recensement de 1992, Anguilla accusait un taux de chômage de 6,3 %. Ce résultat s'explique par la récession économique des deux années précédentes. Comme le chômage frappe principalement la main-d'oeuvre non ou peu qualifiée, Anguilla continue d'accorder des permis de travail à un nombre substantiel de travailleurs immigrés. Entre 1987 et 1992, ce nombre a plus que quintuplé pour dépasser les 500⁶.

B. Santé publique

78. Le Gouvernement demeure déterminé à assurer des soins de santé primaires à tous les Anguillais d'ici à l'an 2000. Le territoire est desservi par un hôpital pavillonnaire de 24 lits et par l'hôpital Princesse Alexandra, installation de 36 lits financée par le Royaume-Uni.

79. Pour assurer des services de santé primaires et secondaires plus efficaces et en application du Plan de développement du territoire, le Gouvernement a décidé, notamment, de doter Anguilla d'une administration sanitaire; de faire construire un nouvel hôpital, de mettre en place des services de gériatrie améliorés; d'appliquer des politiques permettant de faire supporter par les usagers une part accrue des coûts du secteur sanitaire; d'élaborer un programme de prise en charge des toxicomanes; et de renforcer son programme de lutte contre le sida.

C. Stupéfiants

80. Des articles parus dans la presse indiquent que, même si l'usage des stupéfiants à Anguilla se limite actuellement aux drogues "douces" comme la marijuana, on sait que des drogues plus dures, et notamment la cocaïne, pénètrent dans le territoire. Selon le chef de la police, les preuves dont il dispose montrent que ces stupéfiants sont importés au fort de la saison touristique. Il a signalé aussi qu'en raison de l'absence de protection des frontières du territoire, le trafic de drogues pourrait poser un problème.

81. Le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer le Département de la police et intensifier la coopération entre celui-ci et le Département des douanes dans la lutte contre les stupéfiants. Des patrouilles côtières mixtes de policiers et de douaniers seraient constituées à cette fin.

D. Prévention des catastrophes et planification préalable

82. À la suite d'une visite qu'il a faite dans les îles Vierges britanniques en 1992, le Gouverneur d'Anguilla, qui avait été très impressionné par le Centre d'opérations d'urgence de ce territoire, a obtenu du Gouvernement britannique un montant de 20 000 livres sterling pour financer la création d'un tel centre à Anguilla⁹.

V. ENSEIGNEMENT

83. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants de 5 à 14 ans et il est gratuit aux niveaux primaire et secondaire. En novembre 1992, il y aurait eu 2 404 enfants d'âge scolaire dans le territoire.

84. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a continué d'affecter une part importante de ses ressources à l'amélioration du système d'enseignement. Dans le cadre de ces efforts, il s'est efforcé, en engageant du personnel dûment qualifié, de résoudre le problème des mauvais résultats obtenus par les élèves aux examens, qui préoccupait le Département de l'éducation depuis plusieurs années (voir A/AC.109/1141, par. 66 et 67). Cette initiative a inversé la tendance et permis d'obtenir de meilleurs résultats.

85. Les autorités ont aussi pris des mesures pour résoudre le problème des salles de classe surchargées, qui avait obligé Anguilla à affecter à l'enseignement tous les locaux communautaires et confessionnels disponibles. Avec l'aide du Royaume-Uni, le gouvernement territorial a été en mesure de construire de nouvelles salles de classe pour un coût minime.

Notes

¹ Les informations qui figurent dans le présent document proviennent de rapports publiés et des renseignements concernant les années 1986 et 1987 communiqués le 7 juillet 1988, le 16 février 1989 pour les années 1984 à 1987 et le 13 juillet 1993 pour les années 1991 à 1993 au Secrétaire général par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vertu de l'Article 73 e) de la Charte des Nations Unies. Les renseignements et les données chiffrées concernant ces années constituent les informations les plus récentes dont on dispose.

² Banque de développement des Caraïbes, Rapport annuel sur l'économie, 1991 (Anguilla).

³ Dépêche Reuter (Anguilla), 18 février 1994.

⁴ Anguilla, Statistiques de la comptabilité nationale de 1992, révisées en mai 1993.

⁵ La monnaie du territoire est le dollar des Caraïbes orientales. Un dollar des États-Unis vaut 2,68 dollars des Caraïbes orientales.

⁶ Banque de développement des Caraïbes, Rapport annuel, 1992, (Barbade).

⁷ Anguilla Life Magazine, vol. VI, No 2 (été-automne 1993).

⁸ Statistical Review of Tourism, 1992, document établi par la cellule statistique du Ministère anguillais des finances.

⁹ The Island Sun (Tortola), 20 juin 1992.
